



Délibération No. 14-2026

Actualisation des tarifs-Cinéma, Musée et location d'espaces

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mercredi 03 juin 2026

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Jean Charles Jobart représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, conseiller
- . M. Jérôme Sourisseau, Président
- . M. Philippe Bouty, conseiller

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, Maire adjoint

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère

Personnalité qualifiée

- . M. Olivier Balez
- . M. Lucas Hureau

Représentants du personnel

- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, représentante du Département avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M. Florian Surget, représentant de la Ville d'Angoulême, avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy
- . Mme Hélène Topouria, représentante du personnel, avait donné pouvoir à M. Arthur Gatard

Ont également participé à ce conseil

- . M. Florent Gallardo, Préfecture de la Charente
- . M. Jacques Deville, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Julie Tugas, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Catherine Moreau, Département de la Charente
- . M. Frédéric De Faccio, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier Leroux, Ville d'Angoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, Paierie Départementale de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, GrandAngoulême

En visioconférence

- . M. Florian Surget, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Etienne Capra, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Baptiste Debringas, Région Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . M. Mathieu Charrier, responsable de la programmation et de la production
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 10

pouvoir : 3

votants : 13 (sur 13 membres)

Délibération No. 14-2026

Actualisation des tarifs-Cinéma, Musée et location d'espaces

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».
- Vu la précédente délibération n°02-2026 en date du 20 janvier 2026 relative aux tarifs de la Cité.

➤ Exposé des motifs

La Cité propose une actualisation partielle de sa grille tarifaire comprenant :

- l'ajout de nouveaux tarifs pour le cinéma ;
- l'ajustement des tarifs de location des espaces ;
- ainsi que l'ajout d'une mention relative aux tarifs du musée.

Les autres tarifs, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 20 janvier 2026 (délibération n° 02-2026), demeurent inchangés.

Le détail des modifications est présenté en annexe.

- **Cinéma**

En 2025, la fréquentation des salles de cinéma a connu une baisse au niveau national (-13 %). Le cinéma de la Cité enregistre quant à lui une stabilisation de sa fréquentation (+1%).

Cette évolution nationale s'explique notamment par le retard de sortie de plusieurs films, en particulier américains, lié à la grève des scénaristes, par un contexte international défavorable, ainsi que par un déficit de films Art & Essai fortement attractifs. Par ailleurs, l'indisponibilité de certains titres majeurs, estimée à environ 1 800 entrées, a contribué à accentuer cette baisse.

Dans le même temps, la réforme du classement Art & Essai du CNC a renforcé la concurrence locale, fragilisant le positionnement du cinéma de la Cité, malgré une programmation très largement labellisée et reconnue.

Dans ce contexte difficile, et afin de stabiliser voire de renforcer les recettes de billetterie du cinéma, il apparaît nécessaire d'augmenter modérément la grille tarifaire qui reste l'une des plus abordables du territoire.

Il est ainsi proposé d'adopter une évolution tarifaire modérée, permettant de sécuriser le modèle économique tout en préservant l'accessibilité des publics et la ligne éditoriale Art & Essai, notamment par le maintien du tarif étudiant à 4 €.

Les nouveaux tarifs proposés sont donc les suivants :

- **Tarif réduit : 6,50 € (soit +0,50 €)**
- **Tarif plein : 8,00 € (soit +0,50 €)**
- **Tarif Ciné Pass : 55 € (soit +0,50 €/place)**

Cette évolution tarifaire pourrait générer des ressources supplémentaires estimées à plus de 10 000 €, sur la base des recettes constatées en 2025, pour ces trois catégories de tarifs.

Dans une logique d'adaptation sociale, il est également proposé de faire évoluer le tarif « étudiant » vers un **tarif « -26 ans »**, sans en changer le montant, afin de mieux prendre en compte les situations de précarité des jeunes publics, tout en maintenant un accès facilité pour les étudiants de plus de 26 ans via le tarif réduit.

Ces évolutions entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

- **Musée - Opération Terra Aventura**

La Cité organise une opération spéciale avec le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine durant l'été 2026. A cette occasion, sera mis en place une opération éphémère « Terra Aventura » qui mènera les visiteurs sur un parcours d'énigmes jusqu'à l'intérieur du musée.

Pendant la durée de l'opération, **les participants bénéficieront à titre exceptionnel de l'entrée au musée au tarif réduit déjà existant soit la somme de 6€ sur présentation d'un justificatif.**

Cette évolution entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

- **Location des espaces**

Dans le cadre du recentrage des activités d'une des écoles hébergées au sein du Vaisseau Moebius, ayant conduit à la libération de certains espaces précédemment occupés, ainsi que de la réorganisation de l'occupation des locaux par les équipes, de nouveaux espaces peuvent désormais être proposés à la location.

Il convient en conséquence de créer un tarif spécifique pour la location de la salle « Jacobs », située au 5^e étage du Vaisseau Moebius, et de prévoir la possibilité de louer ponctuellement d'autres espaces devenus disponibles (anciennes salles de classe), sur devis.

La salle « Jacobs » est ainsi proposée à la location aux tarifs suivants :

- **150 € HT la demi-journée**
- **300 € HT la journée**

Il est précisé que d'autres espaces disponibles au sein de l'établissement pourront être proposés à la location, en fonction de leur superficie et de la durée d'occupation.

Ces mises à disposition feront l'objet :

- soit d'un devis spécifique établi au cas par cas,
- soit d'une tarification appliquée sur la base des tarifs au m² par an en vigueur, tels que votés par le Conseil d'administration.

Ces évolutions entreront en vigueur de manière rétroactive à compter du 1^{er} mai 2026.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider la mise à jour des tarifs ainsi proposée conformément aux modifications indiquées ci-dessus complétées par le tableau en annexe ;

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2026*

prestations documentaires/bibliothèques et musée

Etablissement de bibliographies thématiques (livres, articles ou sites)

- Bibliographie existante mise à jour : **50 €**
- Création d'une bibliographie : forfait de **60 €** + temps horaire de recherche

Prêt d'ouvrages à distance (PIB) : **7 €**

Tarifs sur place des photocopies ou scans

- A4 noir et blanc : **0,10 €** - A3 noir et blanc : **0,15 €**
- A4 couleur : **0,30 €** - A3 couleur : **0,50 €**

Fourniture à distance de photocopies ou scans d'articles

- A4 noir et blanc : **0,25 €** / A3 noir et blanc : **0,50 €**
- A4 couleur : **0,80 €** / A3 couleur : **1,20 €**

Dans le cadre d'un envoi postal, frais d'envoi à ajouter : (- de 5 copies) **1,50 €**, (de 5 à 15 copies) **2 €**, (de 15 à 30 copies) **3 €**, (de 30 à 50 copies) **5 €**. Au-delà nous consulter.

Note : certains documents ne peuvent pas être photocopiés ou scannés en raison de leur fragilité.

Fournitures d'images

S'il s'agit d'un usage public, le demandeur doit faire auparavant les démarches d'autorisation de reproduction. S'il s'agit d'un usage privé, le demandeur fournira une attestation précisant cet usage.

- Images numériques : - de 1,8 Mo : **10 €**, de 1,8 à 50 Mo : **20 €**, de 51 à 100 Mo : **40 €**, + de 100 Mo : **60 €**
- Gravure sur CD : **8 €** / Frais d'envoi d'un CD : **6 €** (envoi en Chronopost : **25 €**)
- Envoi via Ftp : **3 €** par tranche de 100 Mo
- Photo repérage : **2 €**

Prêt bibliothèque

Modalités de pénalités de retard

Une première lettre de rappel sera envoyée après 10 jours de retard soit par voie postale, soit par mail. Sans réponse de l'emprunteur, une seconde lettre de relance est envoyée 15 jours plus tard et bloque le prêt dans l'ensemble du réseau.

Une troisième lettre de relance est envoyée 15 jours plus tard, soit au total 40 jours de retard. Si les documents ne sont pas restitués, l'emprunteur devra payer, auprès de la pairerie départementale, le montant égal au coût de remplacement des documents, augmenté d'une amende de 8 €.

*Sauf mentions contraires spécifiques contenues dans cette annexe

prestations Maison des auteurs

Participation aux charges résidents

- 150 €/an par auteur.rices pour les résidents de la Maison des auteurs
- 30€/mois par auteur.rices résidents.es pour l'occupation temporaire des espaces du Vaisseau Moebius (comprend l'adhésion annuelle à la MDA).

Photocopies et impressions n&b et couleurs

- N et B A4 : 0,04 / A3 : 0,08 €
- Coul. A4 : 0,20 / A3 : 0,40€

Ventes fournitures auteurs (papier, CD...)

- A4 160gr : 0,01 €
- A3 160 gr : 0,02 €
- Cristal : 0,09 €
- Reliure 8 mm: 0,04 €
- Reliure 10 mm : 0,05 €

Adhésions services non-résidents

- 15 € / an / auteur

Adhésions collectifs

- 50 € / an / pour un collectif de 7 personnes max

librairie

Loi du 10 août 1981 relative au prix du livre

Les éditeurs et les importateurs doivent fixer un prix pour chaque ouvrage édité ou importé.

Le prix unique signifie que le même livre sera vendu au même prix par tous les détaillants, quelle que soit la période de l'année concernée, à concurrence toutefois de la remise légale de 5 % que tous les détaillants peuvent pratiquer.

Le détaillant est libre de faire une remise de 5 % sous la forme qui lui semblera la mieux appropriée : par escompte à la caisse, après un certain nombre ou un certain montant d'achats (cartes de fidélité), en marquant un nouveau prix à côté du prix de vente au public fixé par l'éditeur ou l'importateur ...

Loi du 18 juin 2003 dite du "droit de prêt"

Ce taux maximal de remise qu'un fournisseur (libraire ou grossiste) pourra accorder sera plafonné désormais à 9% du prix de vente public, fixé par l'éditeur (loi de 1981 inchangée) pour tout achat réalisé par les collectivités. Les collectivités en question sont l'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs ou les comités d'entreprise.

La librairie de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image applique les 5% de remise uniquement aux personnes qui possèdent la carte Cité **et à compter de la mise en place de la nouvelle carte Cité +, 5% aux détenteurs d'une carte Cité+, 5% de remise au-delà de 50 € d'achats avec la carte individuelle.**

| Désignations | à partir du 1 ^{er} juil. 26 | commentaires |
|---|---|---|
| Visites guidées - ateliers | | |
| Visites guidées hors forfait | 5,00 € | Supplément visite guidée tous tarifs gratuits, hors groupes |
| Visite guidée groupe scolaire | 100,00 € | Forfait par visite (groupe 35 max) * |
| Visite guidée groupe abonné Cartes Cité « bibliothèque médiathèque » et « scolaire » | 60,00 € | Forfait par visite (groupe 35 max) * |
| Visite guidée groupe abonné Cartes Cité « Ecoles maternelles/primaires 16 » et « champ social et éducatif » | 30,00 € | Forfait par visite (groupe 35 max) * |
| Visite guidée groupe parascolaire champ social | 40,00 € | Forfait par visite (groupe 35 max) * |
| Visites guidées groupe adulte | 180,00 € | Forfait par visite (groupe 35 max) * |
| Visite guidée forfait tout public | 13,00 € | Forfait par adulte comprenant l'entrée musée + la visite guidée |
| Visite guidée tout public abonné | 5,00 € | Forfait par adulte comprenant l'entrée musée + la visite guidée |
| Visite Guidée à distance « Robot Waou » | 75,00 € | Forfait par visite |
| Ateliers | 6,00 € | tout visiteur et - de 18 ans |
| Atelier groupe scolaire | 150,00 € | Forfait par atelier (groupe 35 max) * |
| Atelier groupe abonné Cartes Cité « bibliothèque médiathèque » et « scolaire » | 100,00 € | Forfait par atelier (groupe 35 max) * |
| Atelier groupe abonné Cartes Cité « Ecoles maternelles/primaires 16 » et « champ social et éducatif » | 40,00 € | Forfait par atelier (groupe 35 max) * |
| Atelier groupe parascolaire champ social | 60,00 € | Forfait par atelier (groupe 35 max) * |
| Atelier « Initiation à la Gravure » | 180,00 € | Forfait par atelier (groupe 35 max) * |
| Stage BD 1 journée | 12,00 € | |
| Stage BD 2 jours | 24,00 € | |
| Stage BD 3 jours | 40,00 € | |
| Stage 1 semaine | 70,00 € | |
| Cours BD annuel | 180,00 € | |
| Cours BD annuel tarif réduit | 150,00 € | Cours BD : tarif réduit pour les centres sociaux et culturels et partenaires identifiés Remboursement partiel au prorata de la période si interruption des cours |
| "Mon petit patrimoine" (bibliothèque) | Gratuit | mon petit patrimoine chrono (réservé aux scolaires) mon petit patrimoine numérique mon petit patrimoine atelier |
| "Mon petit patrimoine découverte" (abonnés scolaires) | Gratuit | |
| Prestation goûter (jusqu'à 15 enfants) | 30,00 € | En sus prestation atelier ou visite |
| Prestation goûter (de 15 à 30 enfants) | 50,00 € | |
| Accompagnateur Groupe, visites guidées, atelier | Gratuit | 1 accompagnateur par tranche de 10 personnes, 1 par personne en situation de handicap, 1 pour 5 enfants de - de 7ans |

*Le nombre de 35 personnes maximum s'entend accompagnateurs compris

| Désignations | à partir du 1 ^{er} juil. 26 | commentaires |
|---|---|--|
| Cinéma | | |
| Plein tarif | 8,00 € | |
| Tarif réduit | 6,50 € | apprentis, étudiants de + de 26 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, familles nombreuses, cartes sénior, cartes cezam, séances cinémômes : adulte accompagnant un ou plusieurs enfants, personnes en situation de handicap |
| Tarif - de 26 ans | 4,00 € | séance classique ou séance Ciné Relax |
| Séance samedi/dimanche 11H adulte | 4,00 € | |
| Séance Ciné Relax- Tarif adulte | 5,00 € | |
| Ciné pass 10 places | 55,00 € | |
| Opération nationale « Festival Cinéma Télérama » | 4,00 € | |
| Festival Film Court pour séance individuelle | 2,50 € | |
| Opération nationale prix Jean Renoir Lycéens | 4,00 € | |
| Opération, école et cinéma (tarifs département) | 2,50 € | |
| Opération, collège et cinéma ou lycéens au cinéma (tarifs nationaux) | 3,00 € | |
| Tarifs scolaires hors dispositifs locaux et nationaux | 3,50 € | |
| Accompagnateur | Gratuit | |
| Ciné-gouters | 6,00 € | en complément d'une entrée ciné au tarif jeune |
| Tarif courts métrages | 3,50€ et 4,00€ | 3,50 € jeunes - 18 ans et 4 € tarif par adulte accompagnateur |
| Essai Technique Visionnage-Court métrage | 100€ HT | Durée max 1h |
| Essai Technique Visionnage – Long métrage | 300 € HT | Durée max 2h |
| Ciné Miam | 15,00 € | Soit 5€ d'entrée Cinéma et 10€ frais annexes (restauration) |
| Conférence(s) (master class...) | | |
| Plein tarif | 5,00 € | |
| Tarif réduit | 4,00 € | |
| Accompagnateur | Gratuit | |
| Autres | | |
| Courant 3D pass | 12,00 € | |
| Courant 3D entrée | 3,50 € | |
| Courant 3D scolaire | 2,50 € | |
| Evènements Tarif 1 (Murder party, Escape game, ...) | 15,00 € | |
| Evènements Tarif 2 (Murder party, Escape game, ...) | 9,00 € | |
| Evènements Tarif 3 (Murder party, Escape game, théâtre d'impro...) | 5,00 € | |

Entrées musée tarifs spéciaux groupes ODT/CDT:

tarifs groupes ODT/CDT

| | | | |
|----------------------------|---------------|--|---|
| visite libre | + au choix | options visites accompagnées (durée 1h) | option visite diaporama (durée : 1h) |
| + de 10 personnes | | Forfait groupe 1 guide pour 25 personnes. | forfait groupe 1 guide pour 50 à 78 pers. |
| ODT/CDT 4.50 € par pers | | 30,00 € | 30,00 € |

Possibilité d'augmenter la capacité d'accueil en doublant ou la durée ou le nombre de guide : 30 euros supplémentaires